

L'INSTITUT DANOIS
DES DROITS
DE L'HOMME

LES DROITS
HUMAINS DANS
LE SUIVI ET
L'EXAMEN DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE



En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un aspect crucial de ce Programme est sa mise en œuvre et l'élaboration des rapports de progrès, prévus dans ses principes directeurs concernant **le suivi et l'examen** (Follow-up and Review – FUR).

Le Programme à l'horizon 2030 spécifie que l'objectif du suivi et de l'examen est **d'assurer la responsabilisation** et que les mécanismes de suivi et d'examen devraient **respecter les droits humains** et être inclusifs, participatifs, transparents, sensibles à la dimension de genre, et se concentrer en particulier sur ceux qui sont le plus laissés de côté.

Ce document d'orientation révèle comment les principes de suivi et d'examen reflètent les principes de **l'approche au développement fondée sur les droits humains** (Human Rights-Based Approach – HRBA), et comment cette approche et les mécanismes des droits humains existants peuvent orienter à la fois la conception et l'application des mécanismes de suivi et d'examen.

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

Le Programme à l'horizon 2030 propose un cadre complet et universel, qui réunit les dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable. Le Programme comprend trois éléments principaux :

- les **17 objectifs de développement durable (ODD)** et les 169 cibles que tous les pays doivent réaliser d'ici 2030 ;
- les **moyens de mise en œuvre**, qui spécifient les ressources et les partenariats nécessaires pour atteindre les objectifs et cibles convenus; et
- les **processus et mécanismes de suivi et d'examen**, y compris le cadre d'indicateurs mondiaux qui effectuera le suivi de la mise en œuvre et l'orientera.

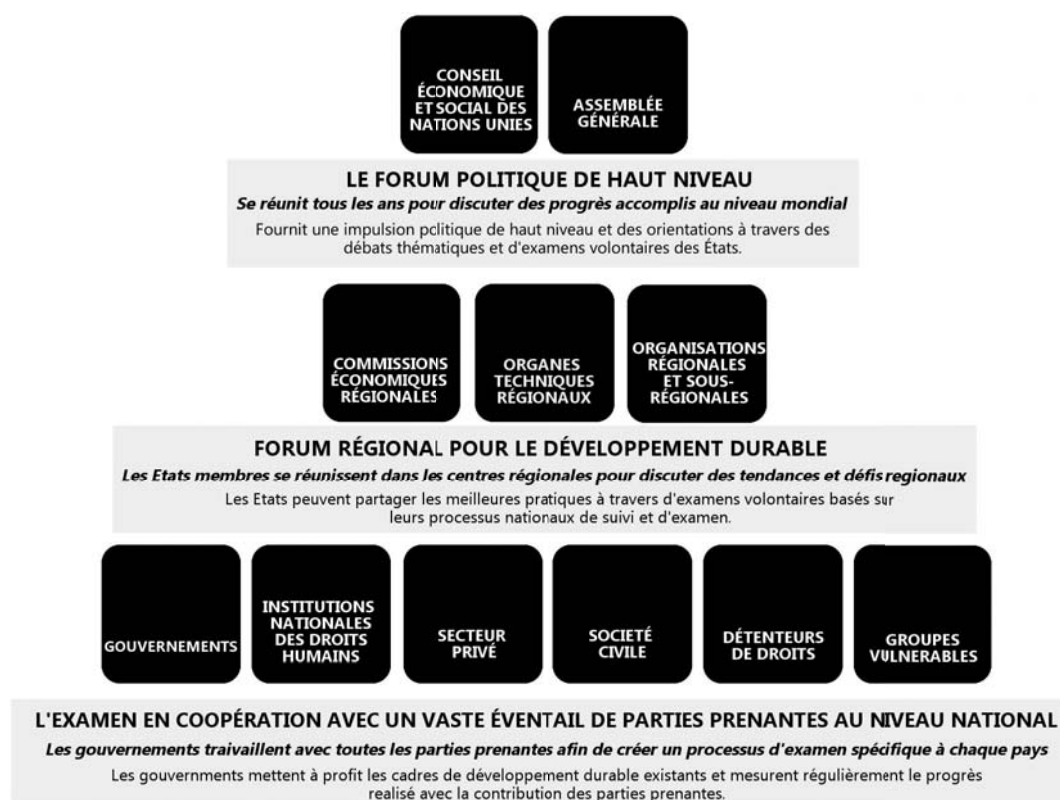
LA STRUCTURE DE SUIVI ET D'EXAMEN

Le Programme à l'horizon 2030 établit une structure de suivi et d'examen à trois niveaux, national, régional et international.

Au niveau **mondial**, le suivi et l'examen s'articulent autour du Forum politique de haut niveau (High-Level Political Forum – HLPF) et ont pour objectif de mesurer les progrès accomplis à l'échelon mondial, de mener et d'orienter l'action politique, et de s'attaquer aux questions émergentes.

Au niveau **régional**, les forums régionaux pour le développement durable se chargent du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme dans les différentes régions, en se concentrant sur l'échange de bonnes pratiques.

Au niveau **national**, les États sont encouragés à élaborer des « réponses nationales ambitieuses », en faisant fond sur les cadres existants. L'examen des progrès aux niveaux national et sous-national devrait être régulier et inclure les contributions de groupes divers de parties prenantes.



UNE APPROCHE AU SUIVI ET À L'EXAMEN FONDÉE SUR LES DROITS HUMAINS

Les principes de responsabilisation, de participation et de non-discrimination sont au cœur de l'approche HRBA, qui stipule que le développement devrait servir à favoriser la réalisation des droits humains. Ces principes sont fortement soulignés dans le Programme à l'horizon 2030, qui stipule que les mécanismes de suivi et d'examen devraient :

- promouvoir le respect des **droits humains et la responsabilité** envers les citoyens ;
- **se concentrer en particulier sur les groupes vulnérables et ceux qui sont le plus laissés de côté** ;
- assurer **l'inclusion, la participation et la transparence** ; et
- générer des données, qui sont de bonne qualité, accessibles, opportunes, fiables et ventilées par revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique et autres caractéristiques pertinentes dans des contextes nationaux.

Ces principes traduisent les principes d'une approche au développement fondée sur les droits humains, qui devrait donc orienter à la fois la conception et l'application des mécanismes de suivi et d'examen visant à mesurer les progrès dans la réalisation du Programme à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs.

CONSULTATION INCLUSIVE SUR LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'EXAMEN

En mars 2017, le Ministère indien des statistiques et de la mise en œuvre des programmes a annoncé un **projet initial de cadre d'indicateurs nationaux pour les ODD** fondé sur les contributions des ministères et départements concernés. Le projet a été transmis au public et mis à disposition sur le site web du Ministère, en vue de « solliciter les vues et les observations de la population et des experts [...] afin de poursuivre l'amélioration des indicateurs ». Cette consultation ouverte est un exemple de la façon dont les processus de suivi et d'examen peuvent être rendus inclusifs, **participatifs et transparents**.

LES DROITS HUMAINS ET LE PROGRAMME À L'HORIZON 2030 – LE RENFORCEMENT MUTUEL

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est ancré dans les droits humains internationaux, et affirme que les ODD visent à « réaliser les droits humains de tous ».

Par conséquent, les ODD sont le reflet des dispositions essentielles des normes du travail et des droits humains internationaux. **Plus de 90 % des cibles des ODD sont liées aux normes du travail et aux droits humains internationaux.**

Examinez ces liens dans le **Guide sur des droits humains aux ODD**, qui identifie les liens entre les ODD et les droits humains et normes du travail universels.

Ce Guide est un outil essentiel pour :

- comprendre les liens entre les droits humains et les ODD ; et
- élaborer une approche fondée sur les droits humains à la programmation, à la mise en œuvre, ainsi qu'au suivi et à l'examen du développement durable (suivi, évaluation et compte rendu).

[HTTP://SDG.HUMANRIGHTS.DK/](http://SDG.HUMANRIGHTS.DK/)

Direction de la recherche

● Droit concerné - Objectif correspondant

○ Objectif concerné - Droit correspondant

Objectif Choisir une option

Instrument Choisir une option

Rechercher

Rechercher dans la liste d'un instrument ou d'un cible

Éléments par page 100

Appliquer Réinitialiser

Imprimer PDF Bookmark search

Choisir un objectif **1**, un cible ou une disposition spécifique **11**.

1 PAS DE PAUVRETÉ

2 FAIM «ZÉRO»

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

14 VIE AQUATIQUE

15 VIE TERRESTRE

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

FONDER LE SUIVI ET L'EXAMEN SUR LES DROITS HUMAINS

Le suivi et l'examen sont supposés s'appuyer « autant que possible sur le réseau existant d'institutions et de mécanismes de suivi et d'examen », notamment en vue de faciliter les obligations en matière d'établissement de rapports.

Le degré élevé de convergence entre les droits humains et les ODD met en évidence les possibilités d'utilisation des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux des droits humains pour évaluer et orienter la mise en œuvre des ODD. En vertu de leur ratification de traités spécifiques des droits humains, les États ont l'obligation de présenter des rapports à des organes spécifiques chargés de superviser l'application de ces traités. Ces organes de supervision sont par exemple les organes de traités des Nations Unies, les organes de supervision de l'OIT, et les organes de supervision régionaux, tels que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Il existe d'autres mécanismes internationaux des droits humains, comme les mécanismes d'examen par les pairs et par d'experts, tels que les Rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur des pays ou des thèmes spécifiques, et le mécanisme de l'Examen périodique universel.

Étant donné que les ODD sont ancrés dans les droits humains, les États et d'autres acteurs peuvent utiliser l'analyse, les données et les recommandations effectuées par ces mécanismes institutionnalisés des droits humains pour leur suivi des ODD.

Les mécanismes de surveillance et de compte rendu des droits humains peuvent contribuer au suivi et à l'examen en :

- fournissant une analyse et des données qualitatives systématisées à travers des mécanismes de compte rendu institutionnalisés des États, des organes des Nations Unies, des institutions nationales des droits humains (INDH) et de la société civile ;
- identifiant des difficultés spécifiques et systémiques de mise en œuvre, ainsi que des recommandations et des indications pour résoudre ces difficultés ;
- apportant leur expertise en matière d'élaboration de systèmes nationaux de suivi conformes aux normes internationales, et de bonnes pratiques concernant les mécanismes d'examen par les pairs, les examens par des experts et les examens thématiques ;

- fournissant des bonnes pratiques sur l'engagement systématique des parties prenantes dans la surveillance, les comptes rendus et le suivi, conformément aux principes de responsabilisation, de transparence et d'accès à l'information de l'approche fondée sur les droits humains.

FAIRE USAGE DES MÉCANISMES DES DROITS HUMAINS POUR LE SUIVI DES ODD

La cible 16.b des ODD vise POUR LE SUIVI DES ODD isn'tting makes it look like main text, which it isn'tda cible 16.b des ODD vise POUR LE SUIVI est associé, en tant qu'indicateur de la catégorie III fondé sur des perceptions, pose de nombreuses difficultés et ne dispose pas des éléments structurels permettant de tenir les États pour responsables. C'est sur ce point que les mécanismes mondiaux, régionaux et nationaux des droits humains peuvent être utiles.

- Les institutions nationales des droits humains (INDH) sont susceptibles de faire le suivi des progr des droits humains orcer des lois et politiques non discriminatoires pour le d des perceptions, le. L'
- De même, des mécanismes internationaux des droits humains comme l'Examen périodique universel (EPU) et plusieurs organes conventionnels, notamment le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) et la Convention 111 de l'Organisation internationale du travail (OIT), peuvent donner accExamen périodique universel (EPU) et plusieurs organes conventionnels, notammn contexte donné.

Ces mécanismes complémentaires sont bien placés pour informer sur le statut des recommandations relatives à des politiques et lois discriminatoires, complétant ainsi le tableau général des progrès dans la réalisation de la cible 16.b.

UTILISER LES RECOMMANDATIONS DES INDH POUR ORIENTER LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

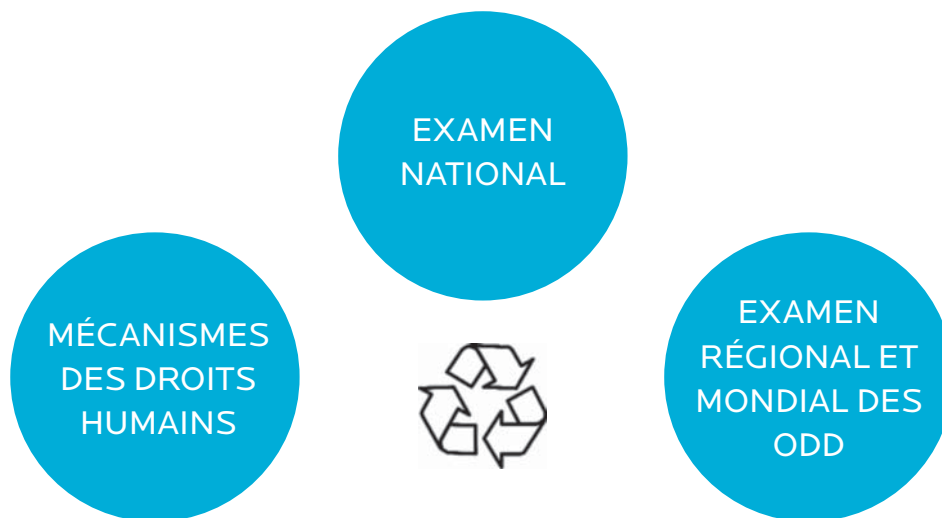
En tant qu'organes étatiques indépendants, les INDH surveillent et analysent la situation nationale en matière de droits humains par rapport aux normes internationales. Les INDH préparent des rapports annuels sur la situation générale des droits humains, et effectuent des recherches sur des aspects spécifiques des droits humains.

Les INDH mettent beaucoup l'accent sur la discrimination et les inégalités, et font le suivi de la situation des groupes vulnérables et marginalisés et des titulaires de droits spécifiques. Au niveau international, les INDH préparent des rapports parallèles pour l'Examen périodique universel (EPU) et les organes de traités. Les INDH peuvent donc jouer un rôle significatif dans les processus internationaux et nationaux de suivi et d'examen en faisant usage de leur mandat existant.

LA RÉUTILISATION DES RAPPORTS AMÉLIORE LA COHÉRENCE, L'EFFICACITÉ ET LA RESPONSABILISATION

Un moyen pour les États et d'autres acteurs d'exploiter les synergies entre les droits humains et le Programme à l'horizon 2030 est d'intégrer leurs rapports en matière d'ODD dans leurs rapports sur les droits humains.

En réutilisant les rapports, les États peuvent réaliser deux mandats à la fois, renforcer la cohérence et l'efficacité, réduire la charge des rapports et renforcer la responsabilité en matière de rapports sur les ODD à travers les mécanismes des droits humains.



Rapports et examens intégrés sur les droits humains et les ODD
→ efficacité et responsabilisation

SUIVI ET EXAMEN NATIONAUX

Des processus de suivi et d'examen inclusifs et responsables au niveau national constituent la charpente du système de suivi et d'examen.

Le Programme à l'horizon 2030 spécifie que les processus nationaux de suivi et d'examen devraient être dirigés par les pays et adaptés au contexte

national. Par ailleurs, ils devraient se fonder sur les éléments existants, par exemple en termes de politiques, processus de dialogue, données, mécanismes de suivi et cycles d'établissement de rapports. Étant donné la perspective de 15 ans adoptée par le Programme à l'horizon 2030, la plupart des processus nationaux de suivi et d'examen seront des processus itératifs d'examen, de planification, de mise en œuvre et de comptes rendus, suivis ensuite d'un examen, et ainsi de suite.



Les processus nationaux comprendront divers modèles et modalités de suivi et d'examen, ainsi que différents degrés d'efficacité et d'inclusivité.

EXAMEN NATIONAL

Le rapport annuel de situation de l'Institut danois des droits de l'homme (IDDH) examine la situation des droits humains au Danemark, et formule des recommandations visant à les renforcer.

L'IDDH a établi des liens entre ses recommandations 2014-15 et des cibles spécifiques des ODD, tel qu'illustré dans le tableau ci-dessous. Les recommandations servent donc à identifier les domaines prioritaires que le Danemark doit prendre en compte dans sa mise en œuvre nationale des ODD. Au-delà de la situation du Danemark, le schéma donne un exemple :

- de la pertinence des cibles des ODD dans un contexte national de droits humains ; et
- des liens entre le suivi des droits humains et la mise en œuvre des ODD et en particulier, la valeur d'une analyse qualitative contextuelle.

CIBLE DES ODD

Cible 3.8 : Parvenir à une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

Cible 16.a : Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

L'IDDH RECOMMANDE QUE LE DANEMARK :

Vaincre la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique.

Garantisse que des services d'interprétation qualifiés soient disponibles lorsqu'un patient nécessitant un interprète est en contact avec le système de santé danois.

Consolide la mise en œuvre des droits humains.

En coopération avec le gouvernement autonome des Îles Féroé, qu'il établisse une institution nationale des droits humains pour les Îles Féroé.

SUIVI ET EXAMEN RÉGIONAUX

Le suivi et l'examen régionaux sont fondés sur des examens nationaux et contribuent par ailleurs à l'examen au niveau mondial. L'accent est mis sur l'identification des tendances régionales et sur les défis régionaux spécifiques.

Le Programme à l'horizon 2030 ne décrit pas en détail les processus régionaux d'examen, mais encourage les États à identifier les instances régionales les plus appropriées et à faire fond sur les mécanismes régionaux existants, lorsque cela est possible. Plusieurs régions ont institué **des Forums régionaux de développement durable**, et les premières réunions de ces forums ont eu lieu en Afrique, en Europe, en Asie-Pacifique et dans la région arabe.

UN ESPACE POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE ?

Lors de la première session du HLPF en 2016, l'Alliance globale des INDH (GANHRI) a présenté un rapport sur l'espace (de plus en plus réduit) pour la société civile dans les 22 pays soumis à des examens nationaux volontaires (Voluntary National Reviews – VNR). En vue d'établir le rapport, GANHRI a mené une étude parmi les INDH de ces pays. Le rapport met en évidence le rôle crucial que les INDH et l'ensemble de la société civile jouent pour la mise en œuvre des ODD. Il présente également les caractéristiques principales d'un « environnement propice » essentiel pour que les INDH et la société civile remplissent leur rôle, et esquisse les tendances actuelles concernant les environnements dans lesquels elles opèrent et leur niveau de participation au Programme à l'horizon 2030 et aux processus des ODD.

Comme les processus nationaux, les processus régionaux s'exercent selon différentes modalités, et alors que la Commission économique pour l'Europe (CEE) des Nations Unies a organisé son premier forum régional en avril, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) des Nations Unies a organisé quatre sessions du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (APFSD), avec la participation des États, des organisations des Nations Unies, des neuf Grands groupes et d'autres parties prenantes.

PRENDRE AU SÉRIEUX LE PRINCIPE DE LA PARTICIPATION

Le Mécanisme régional de mobilisation des organisations de la société civile de l'Asie et du Pacifique (Asia-Pacific Regional CSO Engagement Mechanism – AP-RCEM) permet aux organisations de la société civile de participer aux processus intergouvernementaux aux niveaux régional et mondial et d'y faire entendre leur voix.

La première session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (APFSD) a été précédée d'un forum de la société civile organisé par la ONU-CESAP, en collaboration avec des partenaires des organisations de la société civile, afin de permettre la participation pleine et effective des organisations de la société civile de différents secteurs et groupes de la région, et de fournir une plateforme pour s'exprimer d'une seule voix lors du Forum.

SUIVI ET EXAMEN MONDIAUX

Le Forum politique de haut niveau annuel pour le développement durable est l'élément central de l'examen mondial du Programme à l'horizon 2030. En réunissant les gouvernements, les Grands groupes et les autres parties prenantes, le HLPF donne des indications politiques, fait le suivi des progrès mondiaux en matière d'ODD et aborde les nouvelles questions. Le HLPF comprend **des débats thématiques** ainsi que **des examens nationaux volontaires**. L'objectif des VNR est que les États prennent la responsabilité des progrès et des défis dans la réalisation des ODD dans leurs pays respectifs. **Le système des droits humains peut également ajouter de la valeur** aux VNR en permettant la rédaction de rapports nationaux sur la mise en œuvre des ODD sous l'angle des droits humains, qui incluent les recommandations des organes conventionnels et de l'Examen périodique universel (EPU). Par ailleurs, les INDH peuvent fournir des informations sur la situation générale des droits humains, sur les progrès inégaux et sur la situation des personnes le plus laissées-pour-compte, ainsi que des informations sur les aspects procéduraux des consultations nationales, y compris la transparence et la participation des parties prenantes. De plus, **le HLPF peut contribuer à la réalisation des droits humains** à travers le Programme à l'horizon 2030, en abordant les thèmes généraux pertinents pour les droits humains dans ses débats.

POUR EN SAVOIR PLUS CONCERNANT L'APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE CADRE DU PROGRAMME À L'HORIZON 2030

Plus d'informations sur l'approche fondée sur les droits humains dans le cadre du Programme à l'horizon 2030 sont disponibles :

Institut danois des droits de l'homme, **Document d'orientation sur les droits humains et le programme de développement durable à l'horizon 2030**, octobre 2017.

Institut danois des droits de l'homme, **Document d'orientation sur les droits humains et les données pour le développement durable**, octobre 2017.

Lectures complémentaires :

Les droits de l'homme dans le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, voir <https://www.humanrights.dk/publications/human-rights-follow-review-2030-agenda-sustainable-development>

Droits humains et données : outils et ressources pour le développement durable, voir <https://www.humanrights.dk/publications/human-rights-data>

Pour plus d'informations, consulter (uniquement en Anglais) :

<https://www.humanrights.dk/our-work/sustainable-development>